



EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION ET DES POSTES DE  
RELEVAGE DE LA VILLE DE CORNY-SUR-MOSELLE

**Rapport Annuel d'Activité**



**Exercice 2022**

# Sommaire

<b>1. Synthèse du contrat</b>	<b>3</b>
<b>2. Descriptif des installations</b>	<b>4</b>
<b>3. Organisation des moyens mobilisés</b>	<b>5</b>
<b>4. Les silos à boue station d'épuration CORNY</b>	<b>13</b>
<b>5. Améliorations à prévoir</b>	<b>23</b>
<b>6. Bilan de fonctionnement de la station d'épuration</b>	<b>23</b>
<b>7. Bilan de fonctionnement des postes de relevage</b>	<b>24</b>



## **1. Synthèse du contrat**

***Contractant :*** Société Mosellane des eaux – VEOLIA Eau

***Périmètre du service :*** CORNY SUR MOSELLE

***Numéro du contrat :*** T5G41

***Nature du contrat :*** Marché Public

***Prestations du contrat :*** Conduite, maintenance, entretien et suivi de la station d'épuration communale et des postes de relevage associés.

***Durée du contrat :***

Contrat : Accord Cadre

Date de début : 1/10/2021

Date de fin : 1/10/2022, reconduit tacitement maximum 3 fois de 12 mois (sauf prononciation contraire ( 1 mois avant la période en cours)

## 2. Descriptif des installations

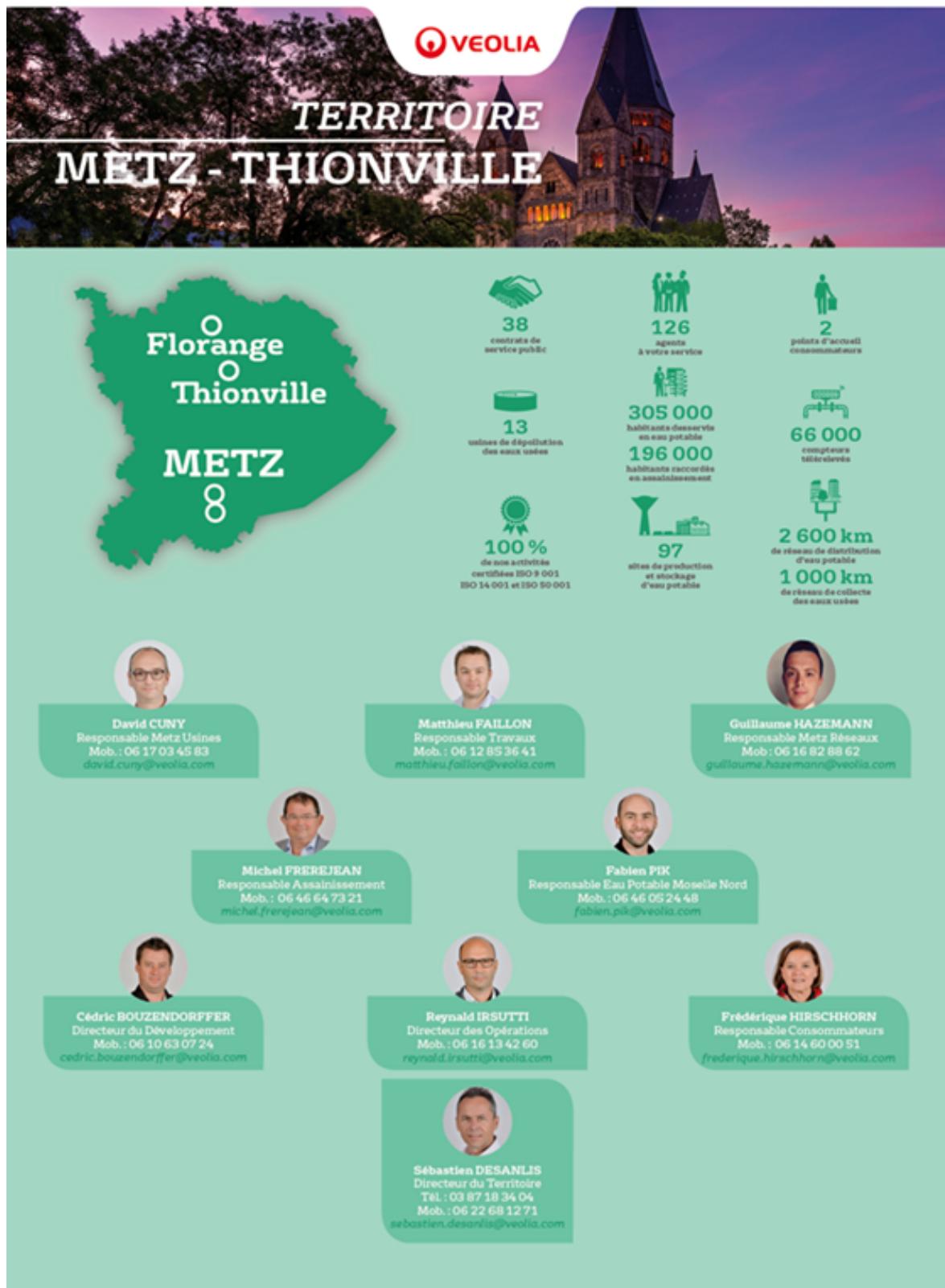
Usine de Dépollution	type
Station de Traitement CORNY SUR MOSELLE	boues activée - aération prolongée

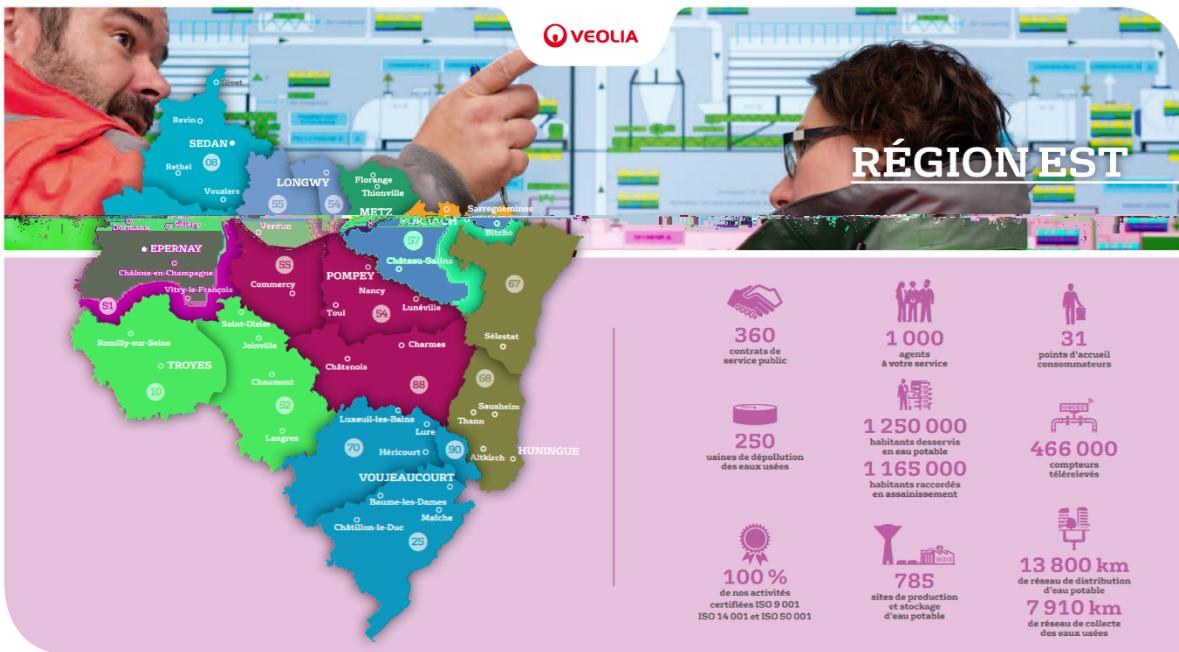
Poste de relèvement / refoulement	type
Poste de relèvement RUE DE LA MOSELLE	Relèvement
Poste de relèvement RUE D'AUCHE	Relèvement
Poste de refoulement RUE DU STADE	Refoulement
Poste de relèvement RUE DE METZ	Relèvement
Poste de refoulement CAMPING	Refoulement



### 3. Organisation des moyens mobilisés

#### 3.1 Les interlocuteurs Veolia à vos côtés





### 3.2 Une organisation réactive

Des moyens nationaux, régionaux et locaux sont mobilisés pour vous apporter toute leur expertise et garantir une haute performance de service dans le domaine de l'eau.

#### → *Les fonctions support : des services experts*

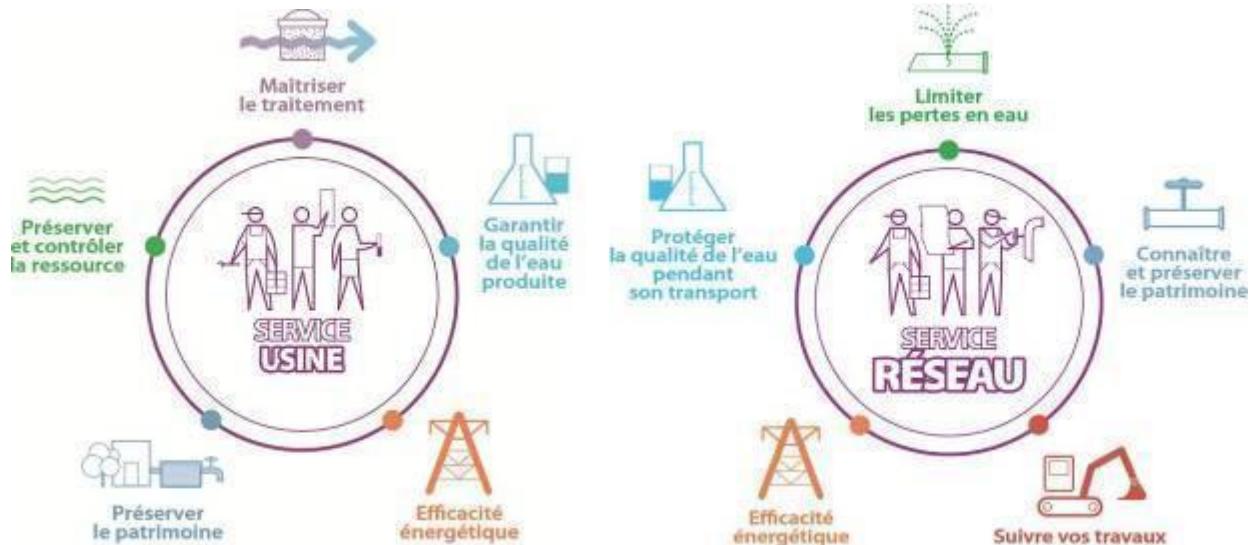
Chaque Territoire de Veolia dispose de services experts dans les domaines de :

- la clientèle,
- la maîtrise technique et l'aide à l'exploitation,
- la qualité, la sécurité et l'environnement,
- les ressources humaines et la formation,
- la finance,
- l'informatique technique et de gestion,
- la communication,
- la veille juridique et réglementaire.

#### → *L'organisation locale : mettre nos compétences au plus près du terrain*

Veolia organise ses compétences au plus près du terrain, en créant :

- une filière dédiée à la clientèle
- une filière exploitation structurée autour de compétences réseaux et usines, eau et assainissement,



Afin de renforcer la proximité avec vos équipes, un Responsable de Contrat permet à votre Collectivité de disposer d'un interlocuteur dédié. Il répondra à toutes vos questions et est garant de la qualité de notre Reporting.

## → *L'organisation de l'astreinte*



Le service d'astreinte peut être mobilisé sur simple appel au Centre Service Client.



A ce numéro, 7 jours/7 et 24h/24, un interlocuteur est à votre disposition pour prendre en charge toute demande d'intervention ou pour vous renseigner sur la nature et la localisation des incidents en cours de traitement sur votre commune.

### 3.3 Des moyens garants de la performance

#### → *Les outils informatiques d'exploitation :*

Nous utilisons des applications informatiques adaptées à nos besoins, pour l'ensemble de nos tâches d'exploitation :

- La gestion patrimoniale des usines et la maintenance des équipements électromécaniques,
- Le Système d'Information Géographique pour la cartographie des réseaux,
- La télésurveillance et la télégestion des installations,
- Le suivi et le contrôle de la qualité de l'eau,
- La planification et le suivi des interventions terrain,
- La gestion clientèle.

→ ***Les outils de mobilité au service de l'efficacité :***

Les techniciens de terrain disposent de Smartphones, tablettes graphiques ou Netbook (mini ordinateurs portables).

Sur ces « outils de mobilité », ils peuvent :

- Accéder à des informations techniques, à leur planning d'intervention ou encore à la procédure de maintenance d'un équipement,
- Etre alertés d'un dysfonctionnement, notamment par notre application de télésurveillance,
- Agir à distance, par exemple, en modifiant la consigne d'un équipement télégéré (ouverture d'une vanne, régulation du débit d'une pompe...),
- Alimenter à tout moment et en tout lieu nos applications informatiques. Ils saisissent directement un rapport d'intervention, signalent un dysfonctionnement non urgent nécessitant une action corrective.

Ces outils renforcent leur réactivité. Ils facilitent les opérations de maintenance et le Reporting.

### 3.4 Reconnaissance et certification du service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux clients.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (\*)



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69288.4

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.  
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.  
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.  
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 50001 : 2011

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Adresse	N° SIREN
Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS	572025526

Liste des sites certifiés en pages suivantes / List of certified locations on the following pages

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donne(s) est couvert par la certification)  
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-11

Jusqu'au  
until

2021-08-20



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur équivalente.  
The document is electronically signed. It stands for an equivalent original with probative value.

Franck LEBEUGLE  
Directeur Général d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification



Scannez ce QR Code  
pour vérifier la validité  
du certificat

11 rue France de Presles - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 167 000 € - 476 079 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

**afnor**  
CERTIFICATION



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69287.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.  
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.  
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.  
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

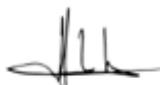
Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (annee/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-10

Jusqu'au  
Until

2021-11-09



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probante.  
This document is electronically signed. It is an electronic original with probative value.

Franck LEBEUGLE  
Directeur Général d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification



Plaquez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

11 rue Frédéric de Prusse 93571 Le Raincy Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 82 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00  
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 079 002 RCS Sevres - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

**afnor**  
CERTIFICATION



# Certificat

## Certificate

N° 2015/69286.5

Page 1 / 6

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.  
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES.  
ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.  
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT.  
CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

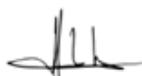
Liste complémentaire des sites certifiés en annexes / Complementary list of certified locations on appendix

Ce certificat est valable à compter du (annee/mois/jour).  
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-11-10

Jusqu'au  
Until

2021-11-09



Ce document est signé électroniquement. Il comporte un message déchiffré à votre disposition.  
This document is electronically signed. It includes the decrypted message for your reference.

Franck LEBEUGLE  
Directeur Général d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification



Plachez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 92571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 82 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 80 00  
SARL au capital de 18 167 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

**afnor**  
CERTIFICATION

(\*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

### 3.5 La formation et la sécurité des personnes.

La prévention, la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail sont des engagements majeurs de Veolia.

Parce que l'enjeu est à la fois humain, organisationnel et technique, il est de notre responsabilité de garantir à nos collaborateurs la préservation de leur intégrité physique et morale, afin de tendre vers le zéro accident.

Les enjeux de cette politique de prévention des risques sont en tout premier lieu humains, mais aussi financiers, juridiques, contractuels et d'image.

## 4. Les silos à boue station d'épuration CORNY

En réaction à la gravité d'un accident survenu sur un silo à boue fermé et non ventilé le groupe VEOLIA a diligenté un recensement des ouvrages à risques dont il assure l'exploitation, une visite d'expertise systématique de chaque ouvrage, puis un plan d'action visant à la mise en conformité de ces ouvrages dans les meilleurs délais.

#### *Préambule*

**La station d'épuration de CORNY comporte 2 silos fermés de stockage de boue de capacité respective de 450m3 et de 145 m3 distincts.**

**Les boues humides concentrées stockées dans ces silos ont un temps de séjour allant de 4 à 8 mois. Pendant la période de stockage, la fermentation des boues génère une méthanisation produisant du Méthane CH4 à fort risque explosif.**

**La réglementation nous conduit à mener rapidement une mise en conformité afin de limiter le risque d'explosion au niveau le plus faible possible.**

#### **Contexte réglementaire**

La directive **1999/92/CE** impose des prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés aux risques d'Atmosphères Explosives (ATEX).

Cette directive 1999/92/CE a été transposée en droit français par les décrets 2002-1553 et 2002-1554 du 24 décembre 2002 et est applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003 :

Ils se traduisent par :

Articles R. 4227-42 à R. 4227-54 du Code du travail (obligations de l'employeur relatives à la prévention des explosions)

Article R. 4216-31 du Code du travail (obligations du maître d'ouvrage relatives à la prévention des explosions)

Et ont été complétés par les arrêtés suivants :

Arrêté du 4 novembre 1993 (signalisation de sécurité et de santé au travail, complété par un arrêté du 8 juillet 2003)

Arrêté du 8 juillet 2003 (protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à une atmosphère explosive)

Arrêté du 28 juillet 2003 (conditions d'installation des matériels électriques dans les emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter).

Ces textes portent notamment sur :

- la définition des zones à risque d'explosion,
- la signalisation des emplacements où est susceptible de se former une atmosphère explosive,
- les conditions d'installation des matériels électriques et non électriques dans les emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter,
- la mise en place de prescriptions minimales dans ces zones : mesures organisationnelles (formation suffisante et appropriée, exécution des travaux sur instructions écrites, formalisation d'un système d'autorisation en vue de l'exécution de travaux dangereux, en cas de Co-activité),
- la rédaction d'un document relatif au risque d'explosion.

**Dans ce contexte et en application de la réglementation il convient d'engager une mise en conformité des 2 silos et ce afin de rester en permanence en deçà de la limite inférieure d'explosivité.**

## Evaluation des risques

### Méthodologie

La définition réglementaire d'une atmosphère explosive est la suivante : « Mélange avec l'air, dans les conditions atmosphériques, de substances inflammables sous forme de gaz, vapeurs, brouillards ou poussières, dans lequel, après inflammation, la combustion se propage à l'ensemble du mélange non brûlé. »

Nous réaliserons l'évaluation des risques ATEX selon les étapes suivantes :

- Identification des produits mis en œuvre dans l'installation pouvant former une atmosphère explosive ;
- Identification et classement des zones ATEX de l'installation ;
- Identification des sources d'inflammation potentielles de l'installation ;
- Évaluation du risque d'explosion et priorité d'action.

L'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation des risques d'explosion font l'objet d'une synthèse dans un tableau d'analyse de risques permettant de dresser un état des lieux des installations au regard des exigences de la réglementation ATEX.

## ***Identification et classement des zones ATEX***

Une étude ATEX a été réalisée sur l'installation.

La méthodologie utilisée pour la classification des zones à risques d'explosion gazeuse s'appuie sur celle édictée dans la norme européenne NF EN 60079-10 (ayant le statut de norme française).

Cette dernière propose un algorithme de classement en fonction d'une combinaison du type de source de vapeur ou gaz inflammable et de ses conditions de dilution dans l'air, des durées et des conditions de surveillance et de réparation.

**Cette analyse a été menée et donne lieu à une synthèse d'action à mener.**

## ***Formation***

La formation des agents Veolia chargés de l'exploitation du site

- **Cette formation a d'ores et déjà été réalisée et nos agents intervenants sont désormais titulaires de l'habilitation requise.**

## ***Identification des sources d'inflammation potentielles***

Les différents types de sources d'ignition potentiellement présents sur la station sont les suivantes :

- Travaux par points chauds et autres travaux à risque d'étincelles
- Electricité statique
- Cigarettes
- Étincelles et surfaces chaudes produites mécaniquement (autres qu'électriques) échangeurs, tuyaux eau chaude, ...
- Installations électriques (fixes ou portatives) : disjoncteurs, boites de jonctions, moteurs,...
- Foudre
- Hautes fréquences
- Réactions chimiques

## ***Conclusion***

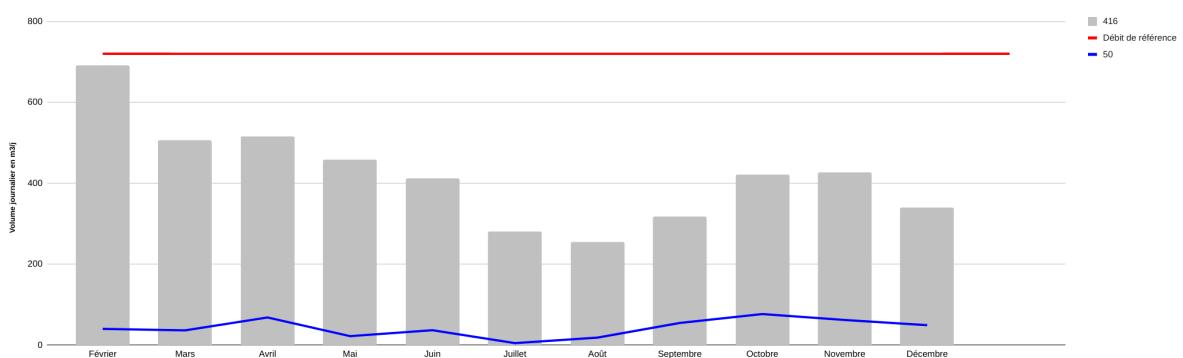
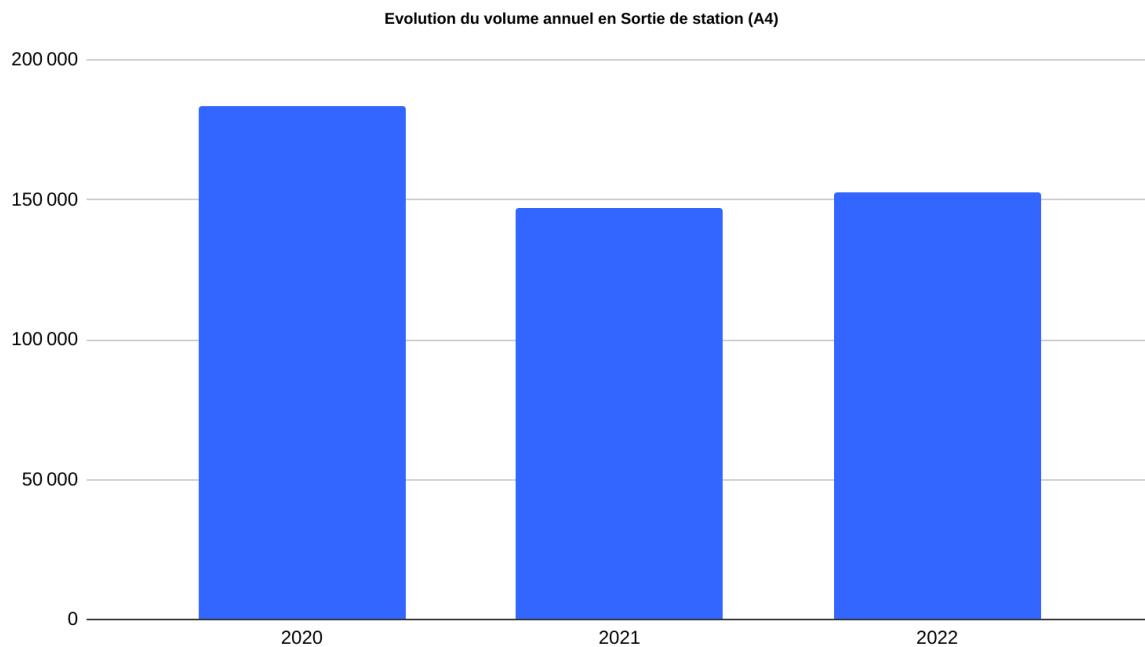
Sachant qu'une nouvelle station sera construite prochainement et par voie de fait que les 2 silos risque d'être abandonnés il n'en reste pas moins qu'il faille dans cette attente maîtriser le risque d'atmosphère explosive ATEX.

**En conséquence de l'analyse de risque menée il en découle des actions à mener au plus tôt :**

- Pose d'une signalétique informant du risque « atmosphère explosive ATEX» aux abords des silos
  - Panneaux commandés par Veolia, en attente de livraison
  - Pose d'un balisage définissant une zone limitée d'accès aux seules personnes autorisées
- Mettre en place une ventilation ATEX sur chaque silo avec un débit d'une fois le volume du silo / Heure
- Prévoir une télésurveillance de bon fonctionnement afin d'être informé de dysfonctionnement
- Mettre en place 2 poires de niveau ATEX et 2 ventilateurs ATEX- Chiffrage en cours
- Nota : Veolia à commander un ventilateur type « Cobra » portatif pour pallier éventuellement à une défaillance de ventilation.

#### 4.1. Qualité de l'épuration.

Le volume annuel ( 147097 m<sup>3</sup> ) admis sur la station baisse 19,7% entre 2021 et 2020 en dépit d'une pluviométrie annuelle plus élevée.



Les rendements épuratoire sont satisfaisants ainsi que les concentrations des rejets. Les rejets sont conformes aux exigences de l'arrêté préfectoral de rejet, de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et de la directive ERU du 21/04/1991.

#### Année 2022

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte l'entrée station d'épuration (A3), les apports extérieurs (A7), le déversoir en tête de station (A2), la sortie station (A4), et le by-pass en cours de traitement (A5).  
Les volumes sont considérés jusqu'à l'atteinte du débit de référence en entrée et en sortie du système (en considérant en priorité l'entrée station, puis les apports extérieurs, puis le déversoir en entrée du système et la sortie station, puis le by-pass, puis le déversoir en sortie du système).  
- La concentration en sortie est calculée à partir des volumes retenus (jusqu'à l'atteinte du débit de référence) et des concentrations mesurées en sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).  
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir des volumes retenus (jusqu'à l'atteinte du débit de référence) et des concentrations en entrée de la station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	Debit journalier de référence (m <sup>3</sup> /j)	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4		N-NO2		N-NO3		PT		pH	T°
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	pH sortie	T° sortie (°C)
	<=720																				
	108																				
<b>Ensemble des mesures</b>	<b>Nombre réglementaire de mesures par an (1)</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
	Nombre de mesures réalisées	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,22	6,38	97,19	17,98	98,50	3,00	81,04	18,06	97,46	2,41	1,29	0,54	15,11	46,71	3,91	7,80	16,60			
<b>Conditions normales d'exploitation (1)</b>	<b>Nombre de mesures réalisées en conditions normales d'exploitation</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
	Valeur rédhibitoire (1)																				
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	<b>Valeurs limites (1)</b> (exprimées, par défaut, en moyenne annuelle tel que décrit dans l'Arr du 21/07/2015)	<b>&gt;50</b>	<b>&gt;60</b>	<b>&lt;200</b>	<b>&gt;60</b>	<b>&lt;35</b>															

Liste des paramètres non Conformes selon l'exploitant :	tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation
Conformité en Performances selon l'exploitant :	Conforme

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 juillet 2015.  
(\*) Les conditions normales de fonctionnement sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé en entrée de station d'épuration (A3) et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

4 visites de contrôles ont été réalisées en 2022

Intervenant extérieur	Date	Type de contrôle
LOREAT	2/5/2022	Bilan
	14/6/2022	Simple
	22/8/2022	Bilan
	5/12/2022	Simple

## 4.2. Énergie consommée.

120783 kWh ont été consommés en 2022 contre 107951 kWh en 2021 soit une augmentation de 11,9 %. La consommation spécifique est en légère augmentation et passe de 0,73 kWh/m<sup>3</sup> en 2021 à 0,79 kWh/m<sup>3</sup> en 2022.

## 4.3. Consommations de réactifs

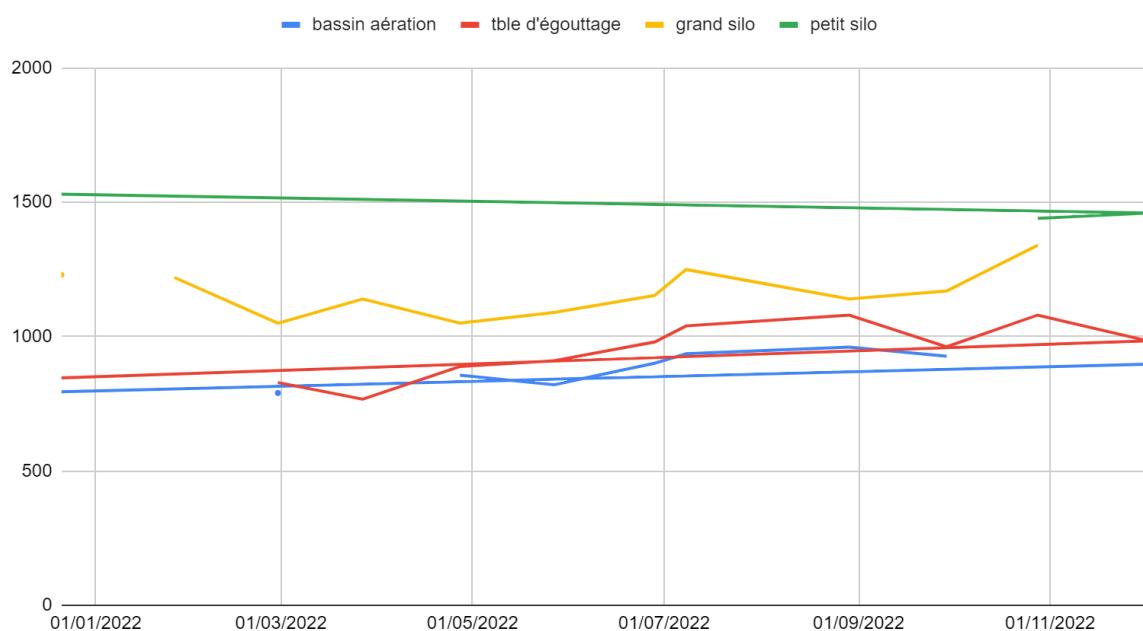
421 kg de polymère ont été consommés en 2022.

#### 4.4. Évacuation des sous-produits et des boues.

1.57 tonne de refus de dégrillage ont été évacués en 2022 en centre de traitement spécialisé.

Les analyses mensuelles du cuivre dans les boues confortent la présence d'une pollution chronique par le cuivre depuis de nombreuses années. Les boues ont été évacuées à l'état liquide vers la station d'épuration de HAGONDANGE pour laquelle VEOLIA a obtenu des acceptations de dépotage.

Suivi des concentration en cuivre dans les boues ( mg/kg de matière sèche )



635 m<sup>3</sup> de boues liquides représentant 21.265 tonnes de matière sèche ont été évacués en 2022.

## 4.5. Principaux travaux réalisés.

### Postes de refoulement :

- 💧 Sur le poste du Stade, il y a maintenant inversion des pompes suite au changement de l'armoire et la défection du poste dans le cadre des travaux de la nouvelle station d'épuration. Celui-ci est en service depuis le mois février 2022.

2 campagnes de curage de l'ensemble des postes par camion hydrocureur VEOLIA 26 tonnes ont été réalisées respectivement en juin et novembre 2022. Les boues de curage ont été dépotées à l'usine de dépollution de RICHEMONT dotée d'une unité de lavage des sables de curage préalable à valorisation.



15/06/2022 Nettoyage poste PR Auché AVANT - 15/06/2022 Nettoyage poste PR Auché APRÈS



15/06/2022 : Nettoyage du poste avant PR Metz



- 15/06/2022 : Nettoyage du poste après PR Metz



15/06/2022 : Curage PR Stade par camion hydrocureur VEOLIA 26 tonnes



- 15/06/2022: Curage PR Stade par camion hydrocureur VEOLIA 26 tonnes



24/01/2022 : Désobstruction pompe PR Stade

### Station d'épuration :



17/03/2022 Nettoyage du dégraisseur



- 17/03/2022 Nettoyage dégraisseur



06/04/2022 : nettoyage des filasses



15/11/2022 : Vidange nouveau silo à boue



- 25/05/2022 : Vidange nouveau silo à boue



#### Au titre de l'entretien :

- Conformément aux engagements contractuels, un passage hebdomadaire est effectué par un technicien VEOLIA pour assurer la surveillance et la vérification du bon fonctionnement des postes de relevage. À cette occasion, l'agent s'assure, notamment, que les exutoires des trop-pleins des postes sont correctement dégagés et procède, le cas échéant et autant que de besoin, à l'élimination de la végétation et des détritus présents.
- Au-delà de nos engagements contractuels, et afin d'assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration et le maintien d'un taux de boue bas pour éviter toute fuite vers le milieu naturel, un passage 3 fois par semaine est effectué par l'un de nos agents sur le site. À cette occasion, l'agent s'assure, notamment, de la cohérence des différents paramètres de la station, relève les différents compteurs horaires et assure la mise en route.

## 5. Améliorations à prévoir

- 💧 La commune, consciente que la station actuelle a atteint ses limites de capacité de traitement a entamé la construction d'une nouvelle à côté de l'actuelle.
- 💧 Conscients des enjeux de sécurité et de santé au travail, nous avons engagé une campagne systématique de diagnostics sur les organes en mouvement et machines tournantes suivant la directive 2006/42/CE, dite directive "machines 2006/42/CE" et ses guides d'application, pour l'ensemble des installations que nous exploitons dans le cadre du contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable passé avec votre collectivité.  
Nous avons ainsi démarré le diagnostic des équipements concernés à compter de mai 2019 et évalué les éventuels travaux de remise aux normes. Assurer la sécurité de nos salariés est pour nous une absolue priorité. C'est pourquoi nous vous proposons de réaliser les travaux qui s'avéreraient nécessaires sur ces équipements dans les plus brefs délais.

### Information et gestion des boues urbaines

L'arrêté ministériel paru le 07 février 2023 a mis fin à l'obligation d'hygiéniser les boues avant leur retour au sol. Cet arrêté abroge celui du 30 avril 2020 et permet de nouveau à épandre les boues sans chaulage ou autre procédé d'hygiénisation.

## 6. Bilan de fonctionnement de la station d'épuration

Période concernée : de janvier à décembre 2022

Volume traité (m <sup>3</sup> )	146160
Energie relevée consommée (en KWh)	107951
Consommation spécifique (Wh/m <sup>3</sup> )	0,73
Temps de fonctionnement de l'aération (h)	7220
Masse de boue extraite (T)	21.265 T
Consommation de polymère (L)	554
Refus de dégrillage (Kg)	1570
Évacuation des graisses (Kg)	0000

## **7. Bilan de fonctionnement des postes de relevage**

Poste de relevage rue de la Moselle	
Energie relevée consommée (en KWh)	2342
Consommation spécifique (Wh/m <sup>3</sup> )	/
Volume pompé (m <sup>3</sup> )	/
Temps de fonctionnement (h)	1688

Poste de relevage rue d'Auché	
Energie relevée consommée (en KWh)	1153
Consommation spécifique (Wh/m <sup>3</sup> )	/
Volume pompé (m <sup>3</sup> )	/
Temps de fonctionnement (h)	828

Poste de relevage rue du Stade	
Energie relevée consommée (en KWh)	16758
Consommation spécifique (Wh/m <sup>3</sup> )	0,29
Volume pompé (m <sup>3</sup> )	environ 146160
Temps de fonctionnement (h)	4872

Poste de relevage rue du Metz	
Energie relevée consommée (en KWh)	127
Consommation spécifique (Wh/m <sup>3</sup> )	/
Volume pompé (m <sup>3</sup> )	/

Temps de fonctionnement (h)	6
-----------------------------	---

Poste de relevage Camping	
Energie relevée consommée (en KWh)	/
Consommation spécifique (Wh/m <sup>3</sup> )	/
Volume pompé (m <sup>3</sup> )	240
Temps de fonctionnement (h)	24

**Ressourcer le monde**

**Veolia**

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers  
[www.veolia.com](http://www.veolia.com)